

BILAN DE LA CONCERTATION

Avril 2017

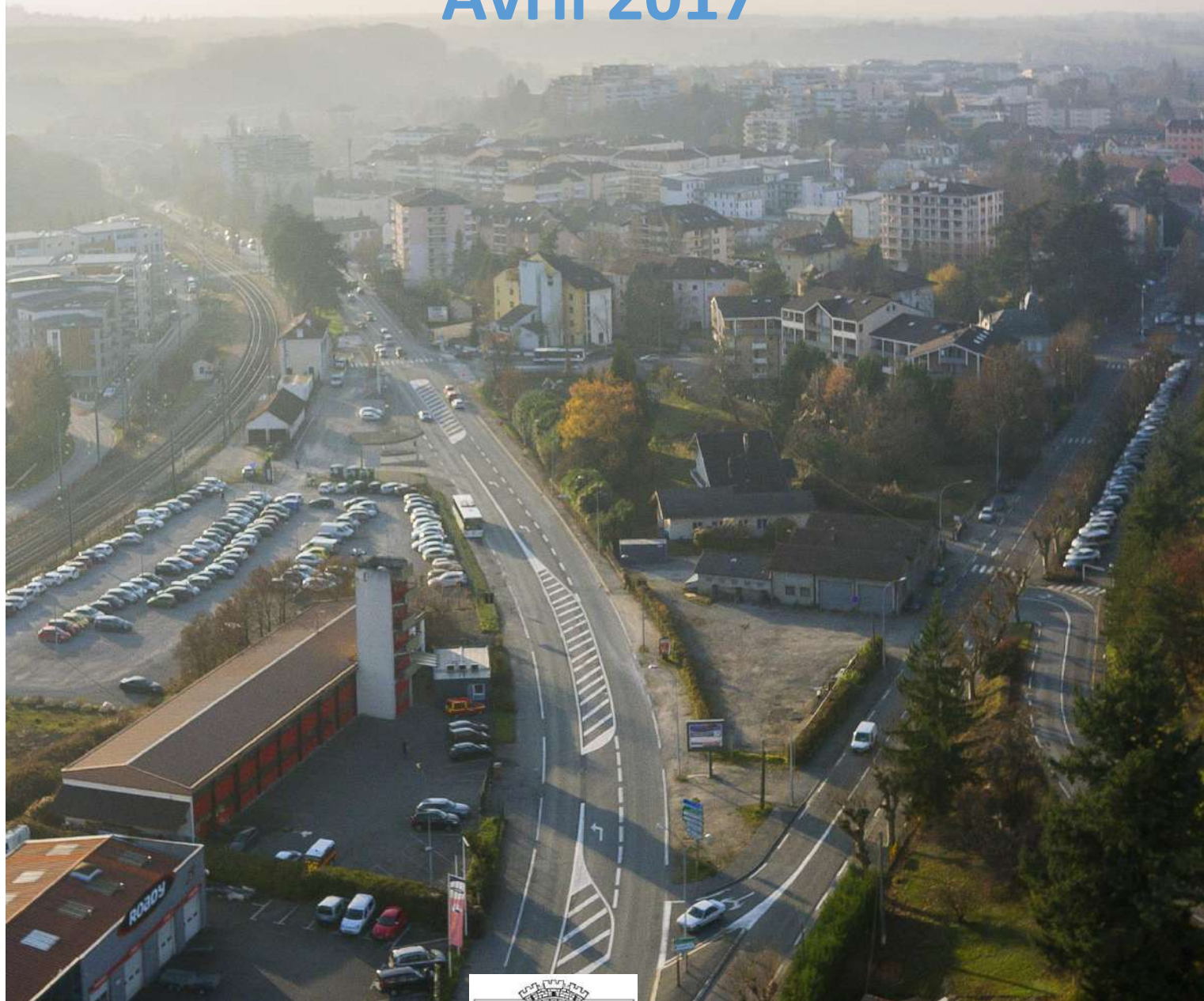


Table des matières

I. Présentation générale du projet	5
LE CONTEXTE – CONSTATS LOCAUX	5
LES OBJECTIFS DU PROJET	5
L’OBJET DE LA CONCERTATION	5
LA METHODOLOGIE DU BILAN	6
II. Organisation de la concertation	7
II.1. Les principes de la concertation	7
II.2. Les mesures de concertation mises en œuvre	8
SITES INTERNET	8
EXPOSITIONS DE PRESENTATION DES PROJETS	9
RELATIONS PRESSE ET MEDIAS	10
AUTRES SUPPORTS DEDIES A L’ANNONCE DE LA REUNION PUBLIQUE.....	12
II.3. Les moyens d’expression :	12
LE RECUEIL DES AVIS ECRITS.....	12
LA REUNION PUBLIQUE.....	13
III. Le bilan de la concertation	14
III.1. Le bilan quantitatif	14
REPARTITION DES CONTRIBUTIONS SELON LES MOYENS D’EXPRESSION	14
REPARTITION DES CONTRIBUTIONS SELON LES THEMATIQUES ABORDEES	14
III.2. Les questions et avis reçus par thématique	15
PRECISIONS METHODOLOGIQUES.....	15
PREMIERE ANALYSE DES THEMES RECURRENTS	15
III.3. Questions concernant la programmation du quartier	15
LES EQUIPEMENTS PUBLICS	16
LA PROGRAMMATION EN LOGEMENTS	17
TRAME VERTE ET BLEUE // ESPACES PUBLICS	18
LE STATIONNEMENT DES VEHICULES.....	19
LES COMMERCES ET ACTIVITES.....	20
III.4. Questions concernant l’intermodalité	20
AVIS SUR LES VARIANTES DU PARKING ET CAPACITE PREVISIONNELLE	21
STATIONNEMENT ET MUTUALISATION.....	21
CHANGEMENT DE MODE.....	22
III.5. Modes alternatifs à la voiture	22
III.6. Questions concernant la circulation automobile	24

III.7. Avis généraux sur le quartier et questions diverses	24
IV. Bilan de la concertation et suites à donner	25

I. Présentation générale du projet

LE CONTEXTE – CONSTATS LOCAUX

Avec le renforcement de l'offre en transports en commun à venir à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois, la ville de Saint-Julien et la Communauté de communes du Genevois ont étudié la faisabilité d'implanter un pôle d'échanges multimodal comprenant une gare routière regroupant les arrêts de bus urbain et de cars interurbains et un P+R automobile, d'une capacité de 400 à 500 places, à proximité du futur terminus du tramway Genève/St-Julien et de la gare.

Cet équipement d'envergure en cours de programmation, qui permettra de réorganiser les mobilités à l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Genevois et de limiter le trafic de transit traversant Saint-Julien, sera accompagné d'un véritable projet urbain, qui prendra appui sur le pôle d'échanges multimodal. Les deux collectivités travaillent conjointement sur ce projet d'envergure, qui permettra de reconfigurer un secteur aujourd'hui majoritairement composé de friches industrielles, qui marquent la façade Est de la ville.

Ainsi, le périmètre de l'opération porte sur le renouvellement urbain du secteur compris entre l'avenue de la Gare, la route d'Annemasse et les voies ferrées. Le calendrier opérationnel du projet est programmé sur la période 2018/2028.

LES OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs généraux de l'opération affirmés conjointement par la Commune de Saint-Julien-en-Genevois et la Communauté de communes du Genevois sont les suivants :

- Organiser un pôle d'échanges multimodal assurant la bonne connexion entre les différents modes de déplacement : Tramway / Bus / Train / voitures / vélos / piétons ;
- Revaloriser l'entrée de Ville depuis l'Est notamment par la requalification de la route d'Annemasse ;
- Développer une programmation de logement diversifiée : logements libres, logements socialement aidés, logements abordables ;
- Permettre le développement d'activités économiques ;
- Concevoir un quartier de ville en lien avec le reste de la ville et notamment connecté au centre-ville;
- Prendre appui sur la mise en valeur de l'Arande pour organiser le futur quartier ;
- Proposer des espaces publics généreux pour construire un quartier « aéré » ;
- Garantir un montage opérationnel financièrement équilibré.

L'OBJET DE LA CONCERTATION

La concertation préalable au réaménagement du quartier de la gare de Saint-Julien-en-Genevois, conformément aux articles L. 300.2 et suivants du Code de l'urbanisme, a pour objet de soumettre au public le projet en cours de réflexion, afin de recueillir les avis des futurs usagers, riverains, associations et de toute personne concernée par ce projet, afin de constituer un outil d'analyse et d'aide à la décision pour la ville de Saint-Julien-en-Genevois et la Communauté de communes du Genevois.

La concertation a présenté la totalité du projet conçu par les deux collectivités, en lien avec leurs partenaires. Juridiquement, elle ne peut porter que sur ce qui relève des compétences de la

Communauté de communes du Genevois et de la ville de Saint-Julien-en-Genevois : l'urbanisme, les voiries et la circulation, les espaces publics, la mobilité, les modes doux, etc.

Il est rappelé que le projet de tramway Genève-Saint-Julien et le dévoiement de l'avenue Louis Armand au droit de la gare avaient déjà fait l'objet d'une concertation préalable (en 2011), et d'une enquête publique (en 2015) : ces projets ont été déclarés d'utilité publique en 2015.

Par ailleurs, le projet de réaménagement du quartier de la gare étant fortement lié au projet de réaménagement de l'entrée sud, il a été décidé de mener conjointement une concertation sur le projet de réaménagement de l'entrée sud sur la même période. Si le projet de réaménagement de l'entrée sud fait l'objet de modalités de concertation qui lui sont propres, les documents mis à disposition du public lors de la concertation du projet de réaménagement du quartier de la gare ont été conçus afin de permettre à la population d'appréhender l'ensemble de la réorganisation urbaine projetée sur la façade Sud de la ville.

Enfin, si la concertation porte sur l'ensemble du projet, deux questions concrètes touchant les thématiques de la mobilité et de l'urbanisme ont été mises en avant :

- Quelle configuration envisager pour le pôle d'échanges ?
- Quelles fonctions développer dans le quartier gare (logements, activités, équipements) ?

LA METHODOLOGIE DU BILAN

Le présent bilan se compose comme suit :

- Une première partie présentant les outils de communication et de concertation qui ont été mis en œuvre tout au long de la durée de la présente concertation préalable ;
- Une seconde partie synthétisant les avis, remarques et questions sur le projet de réaménagement du quartier de la gare.

La concertation s'est inscrite dans la volonté d'apporter des réponses aux questions formulées afin d'informer les personnes s'étant exprimées de la manière dont leurs observations ont pu être prises en compte. Le présent document a pour but de synthétiser les questionnements soulevés par la population, ainsi que d'exposer les réponses que les collectivités ont pu apporter.

II. Organisation de la concertation

II.1. Les principes de la concertation

Le projet de réaménagement du quartier de la gare de Saint-Julien-en-Genevois est soumis à concertation préalable obligatoire en application de l'article 103-2 du Code de l'urbanisme.

Extrait de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;

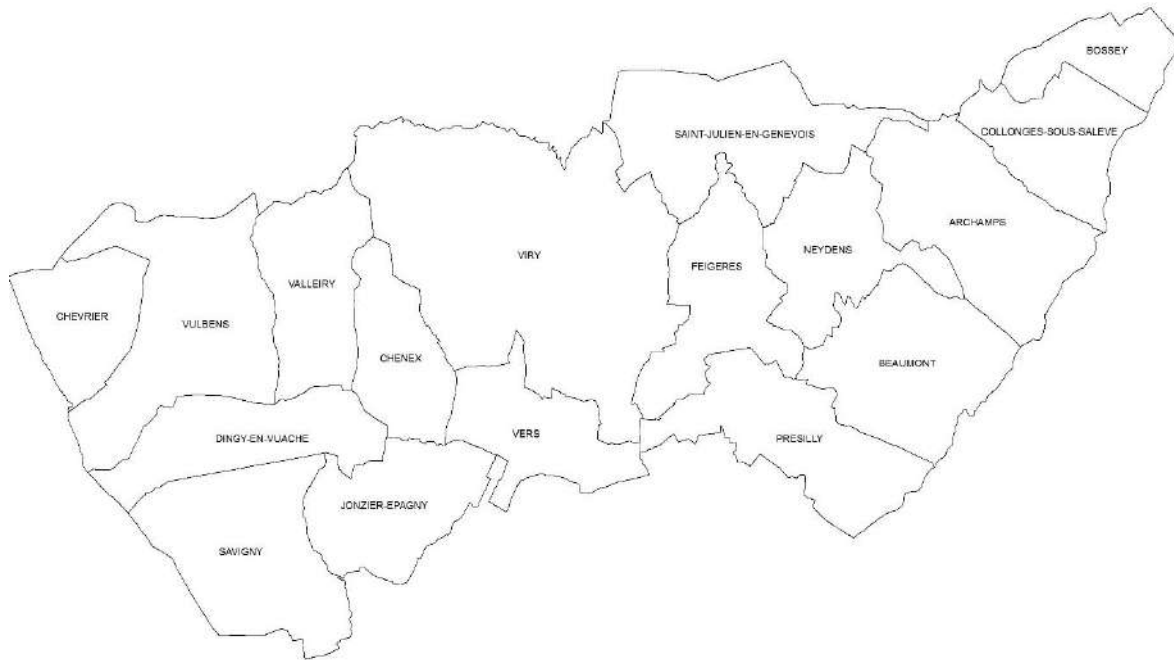
3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'[article L. 122-1 du code de l'environnement](#), ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;

4° Les projets de renouvellement urbain. »

Par délibération n°4/16 du Conseil municipal de Saint-Julien-en-Genevois en date du 14 décembre 2016 et par délibération n°20161212_cc_amgt140 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Genevois en date du 12 décembre 2016, la Commune de Saint-Julien-en-Genevois et la Communauté de communes du Genevois ont décidé conjointement des modalités suivantes de concertation préalable au projet de réaménagement du quartier de la gare de Saint-Julien, lequel relève simultanément de la compétence des deux collectivités :

- Mise à disposition de documents présentant l'état d'avancement des réflexions de la Communauté de communes du Genevois et de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois sur le projet d'aménagement envisagé, au siège de la Communauté de communes du Genevois ainsi qu'aux services techniques de la mairie de Saint-Julien aux horaires d'ouverture au public ;
- Mise à disposition de deux registres en vue de recueillir les observations du public aux services techniques de la Mairie de Saint-Julien ainsi qu'au siège de la Communauté de communes du Genevois, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Organisation d'une exposition des plans et documents explicatifs du projet ;
- Information et mise à disposition des documents de la concertation sur les sites internet de la Communauté de communes du Genevois et de la Ville ;
- Une réunion publique de présentation du projet, complémentaire à la réunion de présentation du projet de l'entrée Sud. Cette réunion publique a fait l'objet d'un avis dans un journal local et d'un affichage sur les panneaux de la Ville, précisant le jour, l'heure et le lieu de la réunion publique.

La Communauté de communes du Genevois et la ville de Saint-Julien-en-Genevois ont mené cette concertation de manière conjointe, du **16 janvier au 17 février 2017**, conformément aux modalités définies par les deux délibérations précitées. Les collectivités ont souhaité que chacun puisse s'exprimer et donner son point de vue sur ce projet d'aménagement, au service de l'ensemble des habitants du territoire. Ainsi, une communication spécifique sur cette concertation a été effectuée en partenariat avec les mairies des 17 communes composant la Communauté de communes du Genevois.



Carte du territoire de la Communauté de communes du Genevois

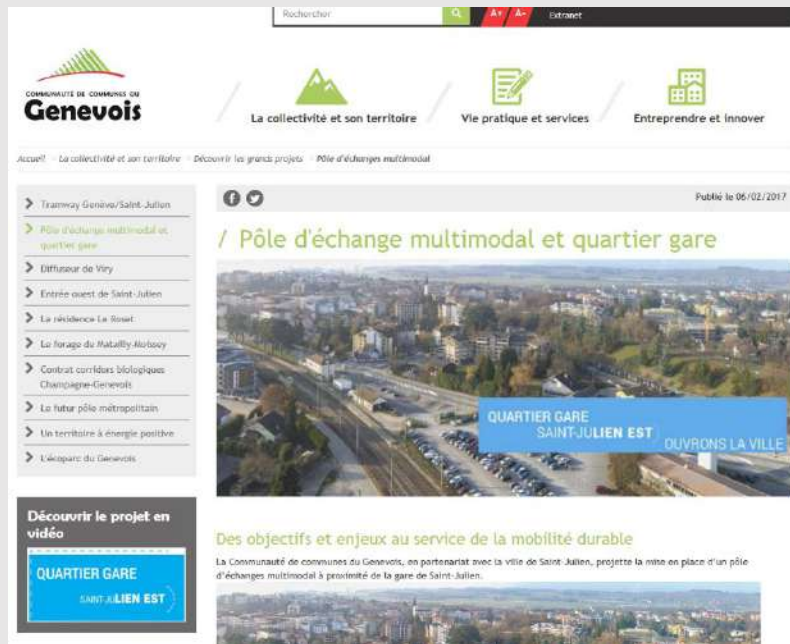
II.2. Les mesures de concertation mises en œuvre

Les collectivités ont souhaité favoriser la participation du public en mettant en place un dispositif complet d'information sur le projet, afin de toucher un maximum de personnes.

SITES INTERNET

Des informations actualisées ont été mises en ligne sur les sites internet de la ville de Saint-Julien-en-Genevois et de la Communauté de communes du Genevois, avec des pages d'informations dédiées au projet. Des actualités ont également été mises en ligne sur les pages d'accueil des sites internet, afin d'inviter les habitants à participer à la concertation et aux réunions publiques.

Les personnes souhaitant d'avantage d'explications pouvaient également télécharger les planches d'exposition et le PowerPoint de présentation exposé en réunion publique depuis les sites internet des collectivités.



Capture d'écran des pages dédiées au projet sur les deux sites internet des collectivités

De plus, un film de présentation du projet, d'une durée de 5 minutes, a été mis en ligne sur les deux sites internet, et a été diffusé en préalable de la réunion publique : celui-ci a été visionné près de 470 fois en un mois.

EXPOSITION DE PRESENTATION DES PROJETS

Une exposition de présentation du projet a été mise en place en deux lieux distincts, durant toute la durée de la concertation :

- dans la galerie du Vitam' à Neydens ;
- < dans le hall de la MJC de l'Arande à Saint-Julien-en-Genevois – déplacée à l'occasion de la réunion publique à la Maison Intergénérationnelle de l'Enfance et de la Famille (MIEF) à Saint-Julien-en-Genevois.

Les habitants ont été informés de la tenue de cette exposition par des articles dans les journaux locaux, et via les sites internet des collectivités.



Exposition dans la galerie du Vitam'



Exposition à l'Arande



Exposition à la MIEF

RELATIONS PRESSE ET MEDIAS

Une annonce légale dans le journal local « Le Messager », publié le 29 décembre 2016, a permis d'informer la population de l'ouverture de la concertation et des date et lieu de la réunion publique d'informations.



ET COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
Ouverture d'une Concertation - Réaménagement du quartier de la gare

Par délibérations respectives du Conseil communautaire du 12 décembre 2016 et du Conseil municipal du 14 décembre 2016, la Communauté de communes du Genevois et la commune de Saint-Julien-en-Genevois ont décidé de soumettre le projet de réaménagement du quartier de la gare aux habitants, aux associations et à toutes les personnes concernées dans le cadre d'une concertation préalable encadrée par l'article L.103-2 du code de l'urbanisme. Ce projet étant fortement lié au projet de l'aménagement de l'entrée Sud, cette concertation sera menée conjointement avec celle sur le projet d'aménagement de l'entrée Sud.

La concertation se déroulera sur une durée de un mois, à compter du 16 janvier 2017.

Les modalités de concertation du public sont précisées comme suit :

- Mise à disposition de documents présentant l'état d'avancement des réflexions de la Communauté de communes du Genevois et de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois sur le projet d'aménagement envisagé, consultables au siège de la Communauté de communes du Genevois ainsi qu'aux services techniques de la mairie de Saint-Julien aux horaires réguliers d'ouverture ;
- Mise à disposition de deux registres en vue de recueillir les observations du public au siège de la Communauté de communes du Genevois ainsi qu'en mairie de Saint-Julien-en-Genevois aux horaires réguliers d'ouverture ;
- Une exposition des plans et documents explicatifs du projet ;
- Information et mise à disposition des documents de la concertation sur les sites Internet de la Communauté de communes du Genevois et de la Ville ;
- Une réunion publique de présentation du projet, complémentaire à la réunion de présentation du projet de l'entrée Sud se tiendra le :
Judi 02 février 2017 à 19h30 à la MIEF, 3 rue du Jura
(Saint-Julien-en-Genevois)

La délibération fait l'objet d'un affichage en mairie avant et pendant la durée de la procédure.

Pour toute information complémentaire durant la concertation : renseignements auprès des services techniques de la mairie par téléphone au 04.50.25.14.14 ou auprès de la Communauté de communes du Genevois au 04.50.95.92.60, par mail à pole.gare@st-julien-en-genevois.fr, sur les sites Internet de la Communauté de communes à l'adresse www.cc-genevois.fr et de la Commune à l'adresse www.saint-julien-en-genevois.fr ou à l'accueil de la Communauté de communes du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18h30 ou des services techniques de la Mairie du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (fermé le mercredi après-midi).

Annonce légale parue dans le Messager du 29 décembre 2016

La concertation préalable organisée pour le projet de réaménagement de la gare a également fait l'objet d'un article dans le magazine trimestriel d'informations de Saint-Julien-en-Genevois, sorti au mois de décembre 2016. Ce magazine est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Julien.



St-Julien
hiver
2016-2017

magazine municipal **INFO**

Organisons la mobilité de demain

P. 12 Action publique municipale : votre avis est important

P. 19 Quartier gare et entrée sud : des concertations en janvier

Saint-Julien soigne son versant sud

Le pôle d'échange multimodal de la gare, la future entrée sud et l'accès ouest transformeront l'image de la ville. En intégrant à la fois les atouts géographiques et paysagers, les besoins des habitants et un urbanisme réfléchi, la ville et la CCG préparent l'avenir du Genevois. Si l'accès ouest est déjà bien avancé (cf. page 18), les projets concernant la gare et l'entrée sud entament une phase de concertation.

L'entrée en gare

« La collectivité va repenser l'ensemble du périmètre afin de reconnecter le quartier de la gare à la ville », explique Laurent Bachmann, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme. « L'objectif est de réorganiser la mobilité à l'échelle du Genevois avec la création d'un pôle d'échange multimodal qui comprendra une gare routière et un parking relais de 500 places connectés à la gare ferroviaire et à terme au terminus du tramway », précise également Pierre-Jean Dralles, président de la Communauté de communes du Genevois. Environ 300 logements sont envisagés à l'horizon 2025. Les 9 000 m² de surfaces d'activités (services, commerces, artisanat) et les 5 700 m² de bureaux créeront les conditions du développement économique. L'ensemble de ces programmes immobiliers participera au financement des équipements publics.

Plein sud !

Un autre aménagement ambitieux concerne l'entrée sud, autour du carrefour de L'Arande. Avec la mise en service de l'accès ouest en 2019, les flux automobiles en entrée de Saint-Julien seront mieux répartis. L'objectif est de transformer l'entrée sud en un espace public de qualité organisé autour d'un parc central. Afin d'apporter des financements pour cet aménagement, la réflexion table sur la construction de 3 000 m² dédiés au commerce, 1 500 m² aux activités tertiaires, 1 000 m² de services publics et d'environ 400 logements. Ce programme global participera au renouvellement de l'image de l'entrée de ville : « le ruisseau L'Arande constituera l'épine dorsale verte et bleue de toute la façade sud », conclut Romain Deux, chargé de mission urbanisme.

Les modalités de concertation

Donnez votre avis lors de la phase de concertation et de consultation entre le 16 janvier et le 19 février 2017. Des réunions publiques sont prévues : mardi 24 janvier à L'Arande et jeudi 2 février à l'espace Part'ages, toutes les deux à 19h30. Une exposition pour présenter les projets est organisée. Pour faciliter la concertation, le public pourra noter ses remarques dans des registres disponibles en mairie ou par internet. Rendez-vous sur www.st-julien-en-genevois.fr

19

Par ailleurs, un dossier de presse spécifique a été diffusé auprès des journalistes de la presse et des radios locales, et une conférence de presse a été organisée le 02 février à 19h, en préalable de la réunion publique. Plusieurs articles sur la concertation préalable sont parus dans la presse locale.

- Le quotidien « Le Dauphiné Libéré » :
- **Le 16 décembre 2016** : « *Entrée Sud et pôle gare : la concertation commence* »
- **Le 01 janvier 2017** : « *Une concertation autour des projets du quartier de la gare et de l'entrée sud* »
- **Le 10 février 2017** : « *Projets du quartier gare et de l'entrée sud : plus que quelques jours pour s'exprimer* »
- L'hebdomadaire « le Messager » :
- **Le 09 février 2017** : « *Un nouveau quartier gare à l'horizon 2020* »
- Le quotidien « la Tribune de Genève » :
- **Le 06 janvier 2017** : « *Au programme, plusieurs centaines de logements, un parking de 500 places et des milliers de mètres carrés d'activités privées et publiques* »
- **Le 05 février 2017** : « *Saint-Julien se ravale les façades, tous azimuts* »

Entrée sud et pôle gare : la concertation commence

Alors que les travaux de l'entrée ouest battent leur plein, d'autres chantiers d'envergure sont programmés à Saint-Julien. L'accès sud, qui comprend la refonte totale de l'entrée de ville au niveau de l'Arande en fait partie, incluant également la route départementale 1206.

La requalification des espaces publics et des bords de l'Aire sont également au programme. La mutation urbaine du bâti existant et le développement d'une offre de logements diversifiés sont inclus dans cet ensemble. Autre dossier très important pour l'avenir de la ville, celui du pôle gare. Il s'agira de concevoir là-bas un quartier connecté au centre-ville, avec également des logements diversifiés, et des espaces publics pour aérer les parties construites. L'élément fort de cet ensemble sera la mise en place du pôle d'échange multimodal où s'articulent différents modes de déplacement, tramway, bus, train, voitures, vélos.

Le montage financier de ces projets prévus dans les années 2020 n'est pas encore réalisé. Les premières réunions publiques concernant la présentation des études pré-opérationnelles aux habitants et associations sont programmées. Le 24 janvier 17 à 19h30 à l'Arande pour l'entrée sud, le 2 février à 19h30 à la Mief pour le pôle gare, et une exposition au Vitam'.

Article du Dauphiné Libéré du 16 décembre

SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS |

Une concertation autour des projets du quartier de la gare et de l'entrée Sud

Une concertation sera organisée autour des projets urbains du quartier de la gare et de l'entrée Sud de Saint-Julien, entre le 16 janvier et le 17 février 2017.

Pour découvrir les deux projets, une exposition est proposée à l'Arande ou dans la galerie Vitam à Neydens, des vidéos de présentation sont à venir et deux réunions publiques sont programmées les mardi 24 janvier et jeudi 2 février. Des informations complètes sont aussi disponibles en ligne.

Lors de ce mandat, la municipalité a souhaité lancer de grands aménagements

urbains structurants afin d'améliorer durablement la mobilité. Elle souhaite ainsi créer un pôle multimodal à la gare pour réduire les boudoirs et favoriser l'utilisation des transports en commun.

Avec la mise en service du nouvel accès Ouest à l'horizon 2019, les flux automobiles en entrée de Saint-Julien seront mieux répartis, permettant d'offrir de plus larges espaces pour les modes doux et le transport public.

Dans ce contexte, la commune a décidé de mettre à l'étude un programme d'aménagement de son en-

trée Sud, de manière à repenser l'ensemble de l'entrée de ville en s'appuyant sur une reconfiguration du schéma routier d'accessibilité globale favorisant l'accès à Saint-Julien.

Le périmètre de l'opération porte sur la reconfiguration du giratoire de l'Arande en entrée Sud, porte de la ville, couplé à un réaménagement des différentes voies principales d'accès convergentes, ainsi que sur le tissu urbain riveain. Un projet qui sera complémentaire au projet du futur quartier de gare.

st-julien-en-genevois.fr



Le pôle gare multimodal sera moderne et fonctionnel, avec une mixité de fonctions et de nouvelles constructions de logements. Sur le plus long terme, il y aura une offre ferroviaire accrue répondant aux enjeux de mobilité d'une ville comme Saint-Julien. Photo: DR

Article du Dauphiné Libéré du 1^{er} janvier

SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS |

Projets du quartier-gare et de l'entrée sud : plus que quelques jours pour s'exprimer

Ouvertes depuis le 16 janvier dernier, les concertations lancées par la municipalité sur les projets du quartier-gare et de l'entrée sud se prolongent jusqu'au vendredi 17 février. Tous les Saint-Juliennois sont invités à faire part de leurs idées, avis ou remarques.

Territoire en mutation, le quartier-gare est un projet urbain au service de la mobilité durable. Avec pour enjeux majeurs de proposer des logements pour tous, développer des activités économiques et des services pour renforcer l'attractivité de la zone, améliorer la mobilité à l'échelle de l'ensemble du Genevois et créer un pôle d'échanges pour connecter les différents mo-

des de transport (tramway, bus, trains, voitures, vélos et piétons), le quartier devrait être mis en travaux à compter de 2020. Selon les estimations, ce projet prévoit entre 300 et 340 logements dont une résidence seniors, environ 9000m² d'activités (commerces, services...), 6000m² de tertiaire (bureaux, hôtel) et 700m² d'équipements publics.

En ce qui concerne l'entrée sud, les objectifs visés par la commune sont différents mais tout aussi adaptés à l'identité de la ville. Les aménagements prévus devraient permettre d'améliorer l'entrée de ville autour du carrefour de l'Arande, proposer des espaces pu-

blics de qualité, notamment pour les transports collectifs et les modes doux, créer un accès facile vers le futur pôle d'échanges multimodal de la gare, offrir des logements pour tous, abordables et socialement aidés, et présenter une valorisation des berges des cours d'eau. La programmation prévisionnelle prévoit la création de 400 logements et 150 places de parking, ainsi que des espaces pour les commerces (à hauteur de 3000 m²), le secteur tertiaire (1500 m²) et les équipements publics (1000 m²).

Afin de découvrir plus en profondeur ces dossiers, des expositions sont proposées à l'Arande et au Vitam'.



Les Saint-Juliennois sont invités à faire part de leurs idées, avis ou remarques avant le vendredi 17 février. Photo: G. J. B.

Article du Dauphiné Libéré du 10 février

Une interview de M. VIELLIARD (Maire de Saint-Julien-en-Genevois), portant sur les projets de réaménagement du quartier de la gare et de l'entrée sud, a été diffusée sur la radio Nostalgie dans la semaine du 16 au 20 janvier 2017.

AUTRES SUPPORTS DEDIES A L'ANNONCE DE LA REUNION PUBLIQUE

Afin de mobiliser les habitants du territoire à participer à la réunion publique et à s'exprimer à l'occasion de cette concertation :

- **4 000 plaquettes de présentation du projet** (réduction des panneaux d'exposition), invitant les citoyens à participer à la réunion publique d'informations, ont été mis à disposition du public dans les 17 mairies du territoire de la Communauté de communes du Genevois et les principaux lieux d'accueil du public (office du tourisme, Arande, Espace Jules Ferry, MIEF) ;
- **Des affiches petit format** (40*60 cm) ont été envoyées à l'ensemble des mairies du territoire de la Communauté de communes du Genevois, et ont été affichées dans les principaux lieux d'accueil du public ;
- **Des affiches grand format** (120*176) ont été apposées dans le réseau de panneaux publicitaires de la ville de Saint-Julien-en-Genevois.
- Des messages ont été diffusés via le **réseau de panneaux lumineux** des communes de la Communauté de communes du Genevois, invitant les citoyens à participer à la concertation et à la réunion publique.
- Une information a été diffusée via les **bulletins municipaux et les sites internet** de ces mêmes communes.

II.3. Les moyens d'expression :

L'ensemble des citoyens avait la possibilité de s'exprimer sur ce projet, au moyen de plusieurs supports mis à disposition, conformément aux modalités préalablement et communément définies par les collectivités :

- Deux registres de concertation mis en place à la Communauté de communes du Genevois et aux services techniques de la mairie de Saint-Julien ;
- Prise de parole en réunion publique ;
- Des bulletins vierges ont été diffusés lors de la réunion publique pour recueillir l'avis écrit des participants dans une urne disposée à la sortie de la salle de réunion.

En parallèle, les collectivités ont pris l'initiative de créer une adresse email dédiée, ouverte pendant la durée de la concertation : pole.gare@st-julien-en-genevois.fr, et portée à la connaissance du public via les éléments mis en ligne sur les sites internet de la Ville et de la Communauté de communes d'une part, et via les plaquettes de présentation du projet d'autre part.

LE RECUEIL DES AVIS ECRITS

Deux registres étaient tenus à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation, soit du **16 janvier au 17 février 2017**, au siège de la Communauté de communes du Genevois et aux services techniques de la mairie de Saint-Julien-en-Genevois.

Le dossier de présentation du projet, ainsi que les délibérations du Conseil Communautaire du 12 décembre et du Conseil Municipal du 14 décembre étaient joints aux registres.

LA REUNION PUBLIQUE

Une réunion publique a eu lieu **le jeudi 02 février à 19h30** à la Maison Intergénérationnelle de l'enfance et de la famille à Saint-Julien-en-Genevois.

Cette réunion s'est déroulée en trois temps :

- 1. Présentation du contexte du projet et de ses principaux objectifs par plusieurs intervenants :** M. Antoine VIELLIARD (Maire de Saint-Julien-en-Genevois), M. Pierre-Jean CRASTES (Président de la Communauté de communes du Genevois) et M. Laurent BACHMANN (Adjoint à l'urbanisme de Saint-Julien-en-Genevois).
- 2. Présentation du projet d'aménagement par :** M. Olivier BOESCH (Architecte-conseil de la ville de Saint-Julien-en-Genevois – Agence Buro).
- 3. Echanges et débats :** Les personnes présentes ont pu poser leurs questions aux différents intervenants.

Ainsi, un peu plus de 50 personnes ont participé à la réunion publique, formulant de nombreuses remarques et questions. Si certaines interventions dépassaient le cadre du projet de réaménagement du quartier de la gare, ces remarques ont néanmoins permis d'alimenter le débat des collectivités dans le cadre de ce projet.

Le support de présentation PowerPoint était téléchargeable sur les sites internet de la Ville et de la Communauté de communes du Genevois.



III. Le bilan de la concertation

III.1. Le bilan quantitatif

REPARTITION DES CONTRIBUTIONS SELON LES MOYENS D'EXPRESSION

Les habitants ont pu utiliser les différents moyens d'expression mis à leur disposition pendant toute la durée de la concertation préalable : registres de concertation, adresse email dédiée, bulletins distribués lors des réunions publiques... Au total, **41 avis** ont été recueillis par les collectivités, dont 63% d'avis et questions exposés oralement pendant la réunion publique, et 37% d'avis formulés par écrit.

D'une manière générale, le projet rencontre une bonne adhésion de la population : lors de la réunion publique et dans les commentaires écrits, plusieurs réactions saluent les effets bénéfiques de la mise en place d'un pôle d'échanges multimodal au droit de la gare, et le réaménagement de l'actuel quartier occupé par des friches industrielles.

Outils d'expression	Nombre d'avis / questions	Part en %
Questions en réunion publique	26	63 %
Courriels	10	24 %
Autres contributions écrites (urne, lettres...)	3	7 %
Commentaires dans les registres	2 (un dans chaque registre)	6 %
TOTAL	41	100 %

REPARTITION DES CONTRIBUTIONS SELON LES THEMATIQUES ABORDEES

Les avis reçus pouvaient aborder plusieurs thématiques, c'est pourquoi le nombre total des sujets abordés diffère du nombre d'avis exprimés. Les trois thématiques suscitant le plus de remarques et de questions sont la programmation du quartier, l'intermodalité (notamment organisation du parking-relais et variantes) ainsi que les modes alternatifs à la voiture (modes doux et transports en commun). **Au global, 52% des avis et remarques ont traité de sujets relevant de la thématique « mobilité ».**

Sujets	Nombre d'avis / questions	Part en %
Programmation du quartier	17	40 %
Intermodalité (organisation du P+R et variantes, parkings-relais...)	9	21 %
Modes alternatifs à la voiture	8	19 %
Circulation automobile	5	12.5 %
Avis généraux sur le projet et questions diverses	3	7.5 %
TOTAL	42	100

La concertation a aussi été l'occasion pour les habitants du quartier de poser des questions liées à la future accessibilité de leur logement ou au devenir de leur propriété qui sera impactée par le projet. Des réponses précises ont pu leur être données lors de la réunion publique. Enfin, les questions

posées en réunion publique ont permis de clarifier certaines dispositions techniques liées au projet dans un souci de pédagogie.

III.2. Les questions et avis reçus par thématique

PRECISIONS METHODOLOGIQUES

Afin de répondre aux objectifs et au cadre de la présente concertation, ont été exclues de l'analyse thématique les interventions ne portant pas directement sur le projet de réaménagement du quartier de la gare. De plus, plusieurs questions ont été exprimées sur le projet de tramway Saint-Julien – Genève : les réponses concernant ce projet figurent dans le bilan de la concertation préalable au projet de tramway, effectuée en 2011, et dans le rapport du commissaire enquêteur à la fin de l'enquête publique, publié en 2014 et disponible sur le site internet de la Communauté de communes du Genevois.

Mise à part les questions spécifiques au tramway et quelques interventions hors périmètre du projet, la quasi-totalité des commentaires et avis formulés a été intégrée dans cette analyse thématique qui met en lumière le poids des enjeux et attentes de la population s'étant exprimée sur le projet.

PREMIERE ANALYSE DES THEMES RECURRENTS

Plus d'un tiers des avis formulés concernent la programmation du futur quartier de la gare, qui intéresse fortement les habitants, qu'ils s'agisse des espaces publics ou des éléments bâtis : en effet, plusieurs participants ont profité de cette phase de concertation préalable pour exprimer leurs envies et besoins quant à la programmation (type d'activités à intégrer, par exemple). D'autres habitants ont également exprimé des doutes quant au nombre de logements prévus ou de surfaces commerciales prévus dans le cadre du projet, et la suffisance des équipements face à l'augmentation de population attendue.

L'intermodalité (organisation du P+R et expression sur les variantes...) est également un thème qui a suscité un nombre important d'avis : ainsi, 21% de l'ensemble des remarques concernent ce thème. Enfin, les modes alternatifs à la voiture, la circulation automobile aux abords du projet et les questions diverses ont respectivement totalisé 8, 5 et 3 avis.

Tous les thèmes sont développés dans les paragraphes suivants, par ordre décroissant d'avis recensés.

III.3. Questions concernant la programmation du quartier

Les habitants ont été invités à s'exprimer sur la programmation du futur quartier de la gare dans le cadre de cette concertation préalable : c'est d'ailleurs la thématique ayant concentré le plus de remarques et questions. Si les habitants apprécient la mise en place de cheminements piétons au bord de la rivière Arande renaturée, plusieurs réserves ont été exprimées vis-à-vis du nombre de logements prévus dans le cadre du projet, qui semble très élevé aux yeux de certains habitants. De la même manière, deux participants s'interrogent sur les surfaces commerciales prévues qu'ils jugent trop importantes, et du lien à faire entre le nouveau quartier et les commerces préexistants au centre-ville.

LES EQUIPEMENTS PUBLICS

➤ *« Le problème extrêmement important reste l'accueil dans les écoles car les classes sont déjà saturées. A quelle école seront rattachés les habitants du quartier de la gare et les habitants des quartiers sud de la ville ? » :*

A ce jour, plusieurs projets concernant les groupes scolaires sont en cours à Saint-Julien : l'extension du Puy Saint-Martin ouverte en 2016, ainsi que la construction d'une école maternelle et d'une école élémentaire dans le quartier des Jardins de l'Europe (Chabloux), dont l'inauguration est prévue en 2019. D'après une étude réalisée par la commune, ces deux projets seront suffisants pour couvrir les besoins d'ouverture de classes à l'horizon du projet quartier gare, et l'école du Puy Saint-Martin est située à 800 m du quartier de la gare et accessible à pied. Cependant, à plus long terme, la ville travaille sur le développement de son offre scolaire, avec notamment une hypothèse de construction d'un groupe scolaire à Cervonnex, pouvant bénéficier aux habitants des quartiers Sud de la ville.

➤ *« Il convient de créer un pôle médical avec le soutien financier de la commune, ceci devient indispensable pour la population. » « Je verrai bien dans ce quartier un pôle médical : accessible pour tous et de partout. » :*

Une réflexion est menée actuellement par la commune concernant l'implantation d'un pôle médical, mais au vu de l'urgence de la situation, la collectivité souhaite développer ce projet rapidement. Le programme des locaux d'activité prévus dans le quartier gare n'est néanmoins pas encore fixé à ce jour, et des porteurs de projet pourront s'installer dans le quartier de la gare en fonction de leurs besoins et de la disponibilité des locaux.

➤ *« Considérant les importants frais de déplacement de la caserne, il serait bon de réfléchir à l'option de garder cet équipement précieux, qui simplifierait le plan financier du secteur. » :*

L'actuel emplacement de la caserne, en plein cœur du quartier de la gare de Saint-Julien, pose des problèmes d'un point de vue de l'accessibilité (sortie difficile pour un accès rapide à l'extérieur) et du point de vue de la sécurité (peu de visibilité en sortie de la caserne). De plus, le nombre d'interventions de la caserne a fortement augmenté entre 2012 et 2014 : la caserne actuelle, située sur un site contraint, aura besoin de s'agrandir à l'avenir. Deux emplacements ont été prévus pour le déplacement, à proximité des entrées d'autoroute, dans le PLU de Saint-Julien-en-Genevois : un emplacement à proximité du hameau de Cervonnex, et un emplacement dans le périmètre de l'Ecoparc du Genevois, également à Cervonnex. Le phasage du projet permettra néanmoins un déplacement ultérieur de la caserne, à l'horizon 2025.

➤ *« Il serait judicieux d'étudier dès à présent le déplacement du cinéma Rouge & Noir à proximité de la gare et du terminus du tramway pour accueillir un nouveau cinéma moderne, de plain-pied avec les voies publiques, afin que cet équipement puisse bénéficier du parking enterré, indispensable pour un cinéma de centre-ville qui draine aussi des spectateurs de tout le canton et l'agglomération genevoise » « Y'a-t-il une place pour la culture ? » :*

D'une manière plus générale, les collectivités se posent la question de la programmation culturelle au sein du quartier de la gare, et de l'opportunité de l'implantation d'un tel équipement au sein du projet, qui permettrait d'animer ce nouveau quartier, sans pour autant que cela ne se fasse au détriment du cœur de ville. Cette question devra être traitée au regard des contraintes rencontrées dans le quartier de la gare, notamment des possibilités d'implanter des établissements recevant du public à proximité du pipeline. Ces réflexions seront intégrées au travail ultérieur sur la programmation, notamment lors du travail sur l'ambiance du futur quartier.

LA PROGRAMMATION EN LOGEMENTS

➤ *« Le nombre important de logements prévus est source de recettes. Or, cette extension semble démesurée et risque dans les années prochaines d'annuler le bienfait des travaux programmés » :*

La commune de Saint-Julien souhaite maîtriser le rythme de construction sur son territoire, en fixant un rythme d'environ 200 logements par an, ce qui permet d'absorber à la fois une augmentation des besoins en logement à population constante (du fait des séparations, par exemple) mais également d'absorber la croissance démographique. C'est un bon compromis en termes de croissance, qui permet à la commune de suivre le rythme en matière d'équipements publics, mais également de proposer une offre de logements suffisamment importante pour éviter l'installation de la population loin des réseaux de transport induisant l'augmentation du trafic individuel motorisé sur le territoire. Les constructions pourront débuter une fois le hangar à sel déplacé : le projet de nouveau hangar à sel est actuellement en cours, et devrait être livré en 2018.

➤ *« Nous constatons que le désir de fournir des logements à prix abordables revient à créer 2 logements à prix libre pour un logement social ou aidé. Cela aboutit à créer le déséquilibre existant au lieu de le combler. Sans minimiser les difficultés rencontrées par la Mairie dans ce domaine, ne conviendrait-il pas de chercher d'autres options ? On pourrait penser à construire sur des terrains à prix abordables dont les prix de vente aurait été encadrés lors d'un déclassement. » « La proportion de 30% de logements sociaux devrait par ailleurs donner une vraie bouffée d'air à tous ceux qui sont en recherche, une bonne chose ! » :*

La programmation du quartier de la gare prévoit 30% de logements sociaux et 10% de logements abordables, afin de permettre à tous les habitants de se loger. Ceci permet de rattraper le retard de la commune (et de manière plus générale du Genevois français) en matière de logement social, et contribue à diminuer le déséquilibre rencontré de manière générale sur l'ensemble du Genevois français. Il est cependant important de conserver une mixité au sein du quartier, en gardant une part de logements réservés à l'accession privée. La Communauté de communes réfléchit de manière plus large au développement du logement intermédiaire –permettant de loger des ménages n'ayant pas accès au parc social et ne pouvant se permettre d'accéder au parc privé-, en lien avec le développement d'une stratégie foncière intercommunale. Cette action a été identifiée comme prioritaire dans le projet de territoire à horizon 2020 de la Communauté de communes du Genevois, et une étude foncière sur les 17 communes du territoire est en cours. Enfin, le classement des terrains dans le PLU ne peut être réalisé dans une logique de plus-value financière à court / moyen terme, mais dans une logique correspondant à la situation existante ou de projet.

➤ *« Les bâtiments ne devraient pas dépasser R+3, sinon ce serait mettre de l'herbe entre des tours. » :*

Les gabarits de bâtiments prévus dans le futur quartier de la gare s'adaptent aux gabarits des immeubles préexistants environnants. Le gabarit maximal autorisé par le PLU est de R+5 + attique, sur les premiers fronts bâtis en limite de l'avenue d'Annemasse et en limite Sud du projet. La hauteur des bâtiments présentera ensuite un épannelage dégressif d'Ouest en Est, pour atteindre des gabarits envisagés à R+3 + combles à l'Est de la zone de projet.

➤ *« Quel type de résidence seniors est prévu au sein du quartier de la gare ? Quels services seront associés ? » :*

L'opportunité de réaliser une résidence seniors privée a été identifiée par la commune sur le site du quartier gare, situé à proximité immédiate du centre-ville et des moyens de déplacement : c'est pourquoi la réalisation d'un tel équipement est prévu par le PLU de Saint-Julien. Les collectivités

s'orientent plutôt vers un projet privé, composé d'une résidence et de services spécifiques destinés aux personnes âgées (par exemple salle d'activités ou restaurant commun). Par ailleurs, un projet de réhabilitation de l'EHPAD du Val de l'Aire sur le site de l'hôpital est en cours.

TRAME VERTE ET BLEUE // ESPACES PUBLICS

➤ *« Avant de rendre paysagères les berges de l'Arande, ruisseau qui ne coule que quelques jours par an, il faudrait envisager le moyen de son alimentation constante » :*

L'Arande est un cours d'eau qui prend sa source dans le Salève, via des petits ruisseaux : comme nombre de cours d'eau, il rencontre parfois des périodes de sécheresse, mais également des périodes de crue. Les directives européennes impulsent une politique visant à retrouver un bon état de l'ensemble des cours d'eau. L'Arande fait partie des rivières du territoire, et doit à ce titre être remise en état et renaturée : cette action, s'inscrit dans le cadre de la politique environnementale volontariste menée par la CCG, en lien avec la mise en œuvre du contrat corridors Champagne-Genevois. La réalisation de ce projet urbain est ainsi une belle opportunité d'entretenir ce cours d'eau et de le mettre en valeur, pour qu'il bénéficie à l'ensemble des habitants.

➤ *« Qui devra entretenir le cours d'eau qui chemine au centre du projet ? » :*

Le Code de l'environnement prévoit que les berges et le lit mineur des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains, comme c'est le cas de l'Arande. Ainsi, le Code de l'environnement stipule également que l'entretien du lit et de la végétation des berges est de la responsabilité des propriétaires riverains (afin de garantir notamment le libre écoulement des eaux), selon des modalités et des objectifs précisés par les articles [L.215-14](#) et [R.215-2](#). Cependant, dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à la Communauté de communes du Genevois à compter du 1^{er} janvier 2018, la question de la gestion et de l'entretien des cours d'eau sera réétudiée.

➤ *« Station thermale, Saint-Julien devrait s'honorer d'avoir au moins une fontaine monumentale restituant au public le prix de la rareté de l'eau » :*

La programmation des espaces publics n'est aujourd'hui pas arrêtée : cette proposition sera prise en considération.

➤ *« Saint-Julien ne peut prétendre à un développement sans posséder une place où la population pourrait se rencontrer, échanger... Il faudrait également imaginer un nouveau rapport au paysage par la création donnant une image contemporaine de la nature à la place d'espaces verts décorés de fleurs et d'arbres nécessitant un renouvellement permanent. »*

Les espaces publics constituent la colonne vertébrale du futur quartier de la gare, autour desquels s'articuleront les bâtiments : un effet, un cheminement modes doux est prévu le long de l'Arande renaturée.

Ce dernier traversera trois places : la place du quartier, en face du pôle d'échanges multimodal, le square au cœur du quartier, et la place du passage à niveau, au croisement avec la route de Lathoy. La création d'espaces publics de qualité, et l'installation de bureaux et commerces permettront d'animer le futur quartier de la gare.



LE STATIONNEMENT DES VEHICULES

➤ *« Gembus stationne ses véhicules à l'air libre près de BioFrais. Il faut profiter des friches actuelles du quartier pour concevoir – au niveau du sol mais au rez d'immeubles futurs – un vrai dépôt d'autobus couvert, efficace, au sein même du pôle d'échange de la gare » :*

La création d'un dépôt pour les bus urbains, actuellement stockés sur le site de l'ancien magasin BioFrais, nécessite une certaine surface (près de 5000 m²), mais occasionne également des nuisances sonores et environnementales pouvant être pénalisantes pour les riverains. C'est un équipement difficile à intégrer dans une opération d'aménagement, d'autant plus qu'il est compliqué de construire des logements au-dessus pour des raisons de sécurité. La Communauté de communes du Genevois travaille néanmoins sur une solution plus pérenne, et étudie plusieurs opportunités de déplacement de l'actuel dépôt bus.

➤ *« Retirer le parking de Perly pour enlever des voitures dans cette zone pour mettre des immeubles et donc remettre des voitures, n'est-ce pas contre-productif ? Ces immeubles auront-ils des parkings privatifs ? Si des commerces sont prévus, quid des places clients ? » :*

La suppression de l'actuel parking de Perly permet de limiter le trafic de transit traversant Saint-Julien, en regroupant les stationnements liés à l'usage domicile-travail au sein du pôle d'échanges multimodal, à proximité du terminus du tramway. L'implantation de logements sur le site de l'actuel P+R Perly, à proximité directe des transports en commun performants induira une augmentation de la part des déplacements non dépendants de l'automobile. Par ailleurs, la valorisation de l'actuel parking de Perly et la construction de logements permettra également de contribuer au financement de la construction du pôle d'échanges multimodal. Les immeubles construits à la place de l'actuel parking de Perly seront équipés de places de stationnement résidentiel, et des places en surface seront réservées pour les usagers des commerces.

➤ *« Un nouveau bâtiment est-il prévu sur la place du Crêt (cf. 3D du zoom sur le pôle d'échanges) ? Si c'est le cas, que devient l'emplacement du marché et les places de parking associées ? » :*

Le projet global de transformation de la ville de Saint-Julien (tramway, quartier gare, entrée sud...) prend en compte les différents besoins en matière de stationnement à l'échelle de la ville et garantit un certain équilibre entre eux, à savoir :

- le stationnement domicile-travail qui sera traité au sein du pôle d'échanges multimodal,
- le stationnement de proximité, proche des commerces et administrations du centre-ville, qui sera garanti.

Ainsi, les emplacements actuels de stationnement pourront être reconfigurés dans le cadre de la mise en service du tramway Saint-Julien / Genève, mais la prise en compte des différents besoins en matière de stationnement sera assurée par les collectivités. L'image en 3D présentée dans les documents de la concertation constitue une illustration à long terme du secteur. Dans le cadre du projet du quartier gare, aucune construction n'est prévue sur la place du marché. A plus long terme des constructions pourraient y être envisagées, en maintenant toutefois la fonction de parking publique.

LES COMMERCES ET ACTIVITES

➤ *« Concernant les fonctions de ce pôle, elles sont déjà évoquées dans le projet. Il serait bien d'y prévoir un centre d'entretien vélos. Par ailleurs, le commerce électronique continuant sa progression et les points de livraison ayant apparemment beaucoup de mal à se stabiliser, on pourrait imaginer un tel centre à cet endroit, ainsi qu'un point relais pour les producteurs locaux comme on commence à en voir sur les autoroutes. » « Il serait bien de prévoir des jardins partagés dans le quartier de la gare, afin de favoriser la vie de quartier. » :*

Un travail plus précis sur la programmation du quartier sera réalisé entre les collectivités et l'aménageur, bien que les collectivités ne puissent choisir les destinations des locaux commerciaux : un travail sera notamment effectué sur les typologies et les surfaces de locaux disponibles, afin de garantir une offre variée. Cependant, la mise en place de jardins partagés semble quelque peu compromise au vu des anciennes activités sur le site du quartier gare (dépôt d'hydrocarbures notamment). L'hypothèse d'un centre d'entretien vélos pourra être étudiée dans le cadre du pôle d'échanges multimodal.

➤ *« Il faut articuler les lieux d'activité et de consommation plutôt que les aligner et les disperser. De centripète, la ville est devenue centrifuge. » :*

Une étude de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambre des métiers de l'artisanat est en cours, afin de travailler sur le développement des zones économiques en fonction de leur potentiel, en lien avec l'offre commerciale existante. L'articulation entre les locaux d'activités du quartier de la gare et le centre-ville sera assurée par la mise en service du cheminement piéton de l'allée des Cèdres.

III.4. Questions concernant l'intermodalité

Les habitants ont également été invités à s'exprimer sur le pôle d'échanges multimodal et sa programmation, et notamment sur les variantes proposées par les collectivités concernant

l'organisation du parking. D'une manière générale, les participants sont très favorables à l'implantation d'un parking en entrée de ville, afin de limiter le transit traversant Saint-Julien : plusieurs d'entre eux posent cependant la question de la capacité prévisionnelle du parking, qui leur semble insuffisante, et s'interrogent sur une possibilité de mutualisation des places avec les places résidents du quartier de la gare.

AVIS SUR LES VARIANTES DU PARKING ET CAPACITE PREVISIONNELLE

Cinq personnes se sont exprimées en faveur de la variante enterrée, jugée plus esthétique, et une seule personne en faveur de la version semi-enterrée, considérée comme moins onéreuse et plus sécuritaire. Les deux variantes possibles seront étudiées avec l'aménageur, et des compromis entre des facteurs financiers et d'intégration urbaine devront être travaillés par les collectivités.

➤ *« Le parking de 500 places prévu sera-t-il suffisant au vu de l'attractivité voulue du pôle gare et de la suppression prévue du parking de Perly ? » :*

Les deux variantes présentent un nombre de places de stationnement estimé à 500 : ce nombre permet d'absorber les capacités de l'actuel parking de Perly et du parking temporaire de la gare, avec une augmentation de 10% de nombre de places. Les collectivités souhaitent volontairement limiter ce nombre de places, en lien avec les études de stationnement effectuées dans le cadre du projet, afin d'éviter un effet « appel d'air » et de limiter le nombre de véhicules entrants dans Saint-Julien. A contrario, un travail plus global sera effectué sur les lignes de transport en commun, en rabattement vers le pôle d'échanges : développement de points de mobilité « en étoile » (dans les principaux bourgs) permettant le rabattement vers les lignes de transport en commun, entrée des transports en commun dans la ville de Saint-Julien et accès à la gare facilité par la création de voies bus, transferts bus-tram facilités au sein du pôle d'échanges...

STATIONNEMENT ET MUTUALISATION

➤ *« Nous proposons la mise en place d'un parking d'échange en amont, proche des sorties autoroutières, du côté de la zone commerciale de Vitam Parc par exemple, avec des navettes pour la gare sur la voie réservée pour diminuer encore le trafic utilisant l'entrée sud avec une réévaluation de la capacité routière optimale du P+R de la gare. » :*

Pour être attractive, cette proposition doit être mise en cohérence avec une offre de transport public performante (fréquente/fiable/bonne vitesse commerciale). A court/moyen terme, l'offre en transport public performante ne peut être financièrement envisageable qu'en zone « dense ». Les projets de cadencement selon des fréquences urbaines, en dessous de 10 minutes, de la ligne D puis du futur tramway sont prévus jusqu'à la gare ; l'offre en parking-relais doit donc se situer à proximité.

➤ *« Opportunité exceptionnelle à ne pas manquer : concevoir ce grand parc de stationnement comme parking collectif pour les habitants de tout le nouveau quartier. Cela permettrait d'alléger les plans financiers des immeubles alentours des aménagements pour garer les automobiles. » :*

Des stationnements devront nécessairement être prévus à proximité de chaque résidence du futur quartier de la gare pour des questions d'accessibilité, mais une réflexion sur la mutualisation des stationnements du pôle d'échanges multimodal entre les résidents et les pendulaires sera intégrée par les collectivités : cela permettra de limiter le nombre de places de stationnement et d'optimiser l'utilisation du parking.

CHANGEMENT DE MODE

➤ *« Je n'ai pas vu sur le projet un lieu de dépose et de prise en charge des usagers des transports publics (bus/train/tramway) par les automobilistes. » :*

Cette idée intéressante sera prise en compte lorsque la programmation du pôle d'échanges multimodal sera affinée.

III.5. Modes alternatifs à la voiture

De nombreux participants ont mis en avant l'intérêt du projet pour les transports en commun et collectifs (notamment la mise en place de voies bus depuis l'entrée de Saint-Julien), et ont salué la création d'un pôle d'échanges multimodal à proximité de la gare et du terminus du tramway Genève – Saint-Julien. De plus, les habitants se sont montrés très favorables à la mise en place de voies cyclables, qui permettront un développement de l'usage des modes doux à Saint-Julien-en-Genevois. Les questions qui ont été posées dans cette thématique touchent notamment à plusieurs grands thèmes : les liaisons ferroviaires sur la ligne « Pied du Salève », le lien entre la gare et le pôle d'échanges multimodal, le lien entre le nouveau quartier et le quartier du Ternier (situé de l'autre côté des voies SNCF), la mise en œuvre du projet de tramway, les possibilités de stationnement pour les modes doux...

➤ *« Il faudrait un train par heure qui effectue la liaison Saint-Julien – Bellegarde, sans changement de train à Bellegarde » « Il faut prévoir dans le projet que la voie ferrée sera doublée et les fréquences améliorées » :*

Les Régions sont les autorités organisatrices des déplacements interurbains (cars interurbains), mais également des trains express régionaux : elles pilotent ainsi les politiques en matière de transport TER. Les élus de la Communauté de communes du Genevois participent aux Comités de ligne organisés par la Région, et militent pour l'amélioration des liaisons TER sur la ligne « Pied du Salève » (comme par exemple le doublement des voies SNCF) : cependant, la CCG et la commune de Saint-Julien ne sont pas directement compétentes en matière ferroviaire. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en service du CEVA, des travaux d'automatisation sont prévus en gare de Saint-Julien et de Valleiry afin d'améliorer la fiabilité de l'offre.

➤ *« Il faut imaginer, au sein de la gare, deux dénivelés pour piétons des plus agréables, en sous-sol, avec accès plat et direct aux stationnements souterrains » :*

Dans les pistes de travail actuelles, la mise en place d'un espace public en « plateau » est privilégiée, avec la mise en place d'un carrefour à feux et d'une traversée piétonne au droit de la gare : les mouvements automobiles seront réduits par rapport à la situation actuelle, et les piétons pourront ainsi traverser plus facilement la route départementale, et de manière sécurisée (parler de l'accessibilité).

➤ *« Nous avons à cœur de maintenir et d'améliorer l'accès de plain-pied actuel au hameau de Ternier par le passage à niveau pour les enfants, les aînés et les personnes à mobilité réduite, aussi bien sur le plan de la facilité et de l'agrément que de la sécurité. » :*

La mise en place d'une passerelle modes doux au-dessus des voies de chemin de fer a été inscrite dans le plan local d'urbanisme de Saint-Julien, et ce afin de renforcer les liaisons entre le quartier du Ternier, le quartier de la gare et le centre-ville de Saint-Julien. Le choix de la mise en place d'une passerelle permettrait une traversée sécurisée pour les piétons, tant en répondant aux obligations en

matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La question du désenclavement de ce quartier doit faire l'objet d'une étude menée par la Ville en 2017.

➤ *« Est-il possible d'installer une cage à vélos comme en face de la gare d'Annemasse ? » « On prévoit des aménagements pour faciliter les déplacements des cycles, mais je ne vois aucun stationnement adéquat : grande surface couverte, poste de surveillance, etc... » :*

Les collectivités réfléchissent à la mise en place d'un stationnement modes doux et deux roues au sein du pôle d'échanges multimodal : bien qu'il n'apparaisse pas encore dans le dessin du projet à ce stade, ce besoin sera bien pris en compte dans la programmation du projet. Dans le cadre de son projet de territoire à horizon 2020, la Communauté de communes du Genevois est en train de définir un schéma cyclable à l'échelle intercommunale qui sera mis en œuvre sur les tronçons prioritaires, et travaille à la mise en place de stationnements cycles à l'échelle intercommunale, au droit des principaux pôles de rabattement (points de mobilité).

➤ *« La ligne de bus D sera-t-elle maintenue à l'horizon du tramway ? » « Quelles incidences sur la circulation aura la mise en œuvre du tramway ? » :*

Les habitants du territoire ont été associés au projet de tramway Saint-Julien / Genève, qui couvre un périmètre différent de celui du quartier de la gare, lors d'une phase de concertation préalable organisée en 2012, et d'une enquête publique organisée en 2015 – qui avait abouti à une déclaration d'utilité publique du projet. Les documents relatifs à l'enquête publique (dossier d'enquête publique, avis du commissaire enquêteur, informations sur le projet...) sont consultables à l'adresse internet suivante : <https://www.cc-genevois.fr/fr/documents-utiles>

Le projet de réaménagement du quartier de la gare et le projet de tramway sont travaillés en cohérence par les collectivités. A l'horizon de réalisation du tramway, l'actuelle ligne de bus D sera supprimée : en effet, le tramway circulera à une fréquence de 8 minutes en heure de pointe contre 6 minutes actuellement pour la ligne D, avec une capacité largement supérieure à celle des bus et une partie de son tracé en site propre, ce qui permettra une liaison plus performante et plus fiable entre Saint-Julien et Genève. L'offre de transport des lignes Dn et M sera renforcée, afin de favoriser le rabattement des usagers vers le tramway, et les liaisons entre les lignes seront facilitées au sein du pôle d'échanges multimodal. La circulation automobile aux abords de la gare sera aménagée lors de la mise en service du tramway, mais l'ensemble des voies resteront accessibles aux riverains (les accès riverains seront néanmoins susceptibles d'être modifiés).

➤ *« Si, depuis la gare de Saint-Julien, il faut prévoir 20 minutes en voiture pour aller directement à l'aérogare mais qu'il faut compter 1h40 pour se rendre à Cointrin avec 2 changements de train, il n'est pas sûr que le transport public s'implantera fortement dans la commune. » :*

Les besoins en matière de liaison entre le territoire de la Communauté de communes du Genevois et l'aéroport de Genève sont mesurés et pris en compte par les collectivités, bien que l'essentiel des besoins se concentre sur les liaisons avec le centre-ville (où des correspondances existent avec des lignes de transport public desservant l'aéroport). Ces correspondances seront optimisées lors de la mise en service du tramway, qui permettra de faciliter les liaisons avec l'aéroport par le biais d'une correspondance avec le Lemman Express.

➤ *« Quels sont les projets pour l'allée des Cèdres, voie toujours privée à l'heure actuelle ? » :*

La commune porte un projet de liaison piétonne depuis la gare, vers la place de la Libération, via l'allée des Cèdres : pour permettre cela, cette voie actuellement privée sera municipalisée. Le projet est actuellement en phase de maîtrise d'œuvre, mais une procédure judiciaire est en cours, bloquant l'avancement du projet. Un emplacement réservé a été inscrit dans le PLU.

III.6. Questions concernant la circulation automobile

Les questions concernant la circulation automobile aux abords du projet concernent majoritairement le franchissement du passage à niveau et le lien entre le projet de réaménagement du quartier de la gare et le hameau du Ternier, situé de l'autre côté des voies SNCF. Des questions portent également sur le stationnement, et les possibilités de mutualisation des stationnements des résidences existantes avec le futur pôle d'échanges.

➤ *« Il convient de vivre correctement et de permettre aux habitants de se garer s'ils n'ont pas de garage : l'Atrium seul ne peut se substituer au confort de chacun. Ce projet pourrait être l'occasion de réfléchir à cette situation et ces besoins. »*

Les collectivités travaillent sur une mutualisation des stationnements entre les usages pendulaires et le stationnement résidentiel, afin d'optimiser l'utilisation des parcs de stationnement créés. C'est aujourd'hui le cas du parking de l'Atrium, qui n'est pas rempli et pour lequel il existe encore une réserve de capacité. Ainsi, le futur parking du pôle d'échanges multimodal sera mutualisé pour permettre également une utilisation par les futurs résidents du quartier de la gare.

➤ *« Est-il possible de supprimer l'un des trois passages à niveau de Saint-Julien ? Ou de prévoir un accès derrière la gare vers le rond-point de Viry si cela n'est pas trop tard ? » « Il faudrait revoir les accès à la zone BioFrais/Grand Frais, car les accès actuels semblent sous-dimensionnés » « La liaison du projet avec le hameau du Ternier au sud n'a pas encore été étudiée : dans ce contexte, il est délicat d'appréhender le projet dans toutes ses implications. » :*

La commune de Saint-Julien s'apprête à lancer une étude sur le désenclavement du quartier du Ternier et de la zone des Marais (en lien avec l'installation de nouveaux commerces), et la traversée des passages à niveau, pour les automobiles mais également pour les modes doux (piétons et cycles). Ces questions ne sont pas traitées dans le cadre du projet quartier gare : la mairie souhaiterait effectuer des aménagements en vue de faciliter la circulation dans ce secteur à échéance plus courte. Une réflexion est notamment en cours sur une liaison directe entre le giratoire de Viry et le quartier du Ternier. Par ailleurs, le futur PLU de Saint-Julien va geler les constructions sur le secteur du Ternier pour limiter la gêne, en l'attente d'aménagements futurs visant à améliorer la circulation automobile.

➤ *« Comment les personnes ne travaillant ni à Saint-Julien, ni à Genève vont-elles circuler ? » :*

La mise en place du pôle d'échanges multimodal, cumulée à la mise en service de l'accès Ouest, facilitera la circulation dans la ville en limitant le trafic de transit et en encourageant le report modal vers le tramway. De plus, les nombreux aménagements prévus en faveur des transports en commun (voies de priorisation bus), situés en dehors du périmètre du réaménagement du quartier gare, devraient contribuer à l'augmentation de la part modale des transports en commun (lignes Dn et M), et faciliteront ainsi la mobilité générale des habitants de Saint-Julien se déplaçant sur le territoire de l'ARC.

III.7. Avis généraux sur le quartier et questions diverses

- *« La distance entre les futures constructions du P+R Perly et les bâtiments existants des Cyclades n'est-elle pas trop réduite ? Il faudrait découpler les accès au futur quartier des accès existants aux Cyclades »*
 Dans l'étude de capacité réalisée et illustrée dans les documents de la concertation la distance minimale est de l'ordre d'une vingtaine de mètres. Ce qui correspond à la largeur de l'avenue de Genève. A ce stade, ce schéma n'est pas encore définitif et doit être retravaillé notamment concernant l'implantation exacte des bâtiments et les accès et la desserte interne.
- *« Que va-t-il se passer pour les occupants des terrains privés faisant partie du projet de réaménagement quartier de la gare ? » :*
 Une fois que l'aménageur aura été choisi par les collectivités, des négociations seront entamées avec les occupants : des discussions sont d'ores et déjà en cours avec certains d'entre eux. Le projet pourra également faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique, et d'une éventuelle démarche d'expropriation.
- *« Saint-Julien ne peut prétendre à un développement sans retrouver une identité par la création d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. » :*
 Cette question ne concerne pas directement le projet de réaménagement du quartier de la gare, et ne sera donc pas traitée dans le cadre de la concertation préalable.
- *« Faire des parcs et des quartiers très jolis le jour, mais plongés dans le noir total à partir d'une heure du matin, n'est-ce pas faire de Saint-Julien une véritable cité dortoir ? Et quid de la sécurité ? » :*
 Cette question ne concerne pas directement le projet de réaménagement du quartier de la gare, et ne sera donc pas traitée dans le cadre de la concertation préalable. Des éléments concernant la trame noire et l'éclairage public figurent par ailleurs dans le plan local d'urbanisme de Saint-Julien récemment arrêté.

IV. Bilan de la concertation et suites à donner

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par les collectivités ont bien été mises en œuvre. Cette concertation préalable a permis :

- Aux habitants de prendre connaissance du projet de réaménagement du quartier de la gare et de poser leurs questions, afin notamment de mieux comprendre ses enjeux et objectifs, et de mieux appréhender ses principales caractéristiques en matière de programmation envisagée par les maîtres d'ouvrage ;
- D'apporter des éléments constructifs au projet au travers des avis écrits et des remarques exposées à l'oral. Ainsi, la Communauté de communes du Genevois et la Ville de Saint-Julien-en-Genevois ont pu percevoir les avis de la population quant au projet, et déterminer les axes sur lesquels travailler dans la déclinaison opérationnelle du projet.

Le bilan tiré de cette concertation préalable est positif. En effet, le projet de réaménagement du quartier de la gare et d'implantation d'un pôle d'échanges multimodal a, dans son ensemble, rencontré une bonne adhésion de la population et les observations formulées par le public confortent certaines grandes orientations proposées pour le projet et ouvrent de nouvelles

perspectives de travail pour les collectivités. Cette concertation préalable n'est qu'une première étape dans le processus d'élaboration du projet de réaménagement du quartier de la gare.

Les maîtres d'ouvrage s'apprêtent, en 2017, à sélectionner un aménageur qui sera chargé de retravailler et affiner la programmation du quartier sur la base des études actuelles, mener les études opérationnelles, ou encore viabiliser et céder les terrains à des promoteurs afin de permettre leur commercialisation.

Le présent bilan permet en particulier de définir les éléments qui devront faire l'objet d'une attention particulière lors du travail prochain avec l'aménageur et tout au long de la mise en œuvre de l'opération, à savoir :

- **Concernant le stationnement :**

- La mise en place de stationnements pour les deux-roues et modes doux (emplacement, capacité, fonctionnement...) sera étudiée avec l'aménageur, lorsque la programmation du pôle d'échanges multimodal sera affinée. Cette demande qui est fortement ressortie de la concertation préalable sera prise en compte par les collectivités dans la déclinaison opérationnelle du projet, et sera mise en lien avec le futur réseau de voies dédiées aux modes doux.
- Les collectivités étudieront également avec l'aménageur la mutualisation possible en matière de stationnement résidentiel, entre les habitations existantes rencontrant des difficultés en matière de stationnement et le futur parking du pôle d'échanges multimodal.

- **Concernant la programmation :**

- La programmation prévisionnelle sera affinée avec l'aménageur : les surfaces dédiées au logement, aux commerces et au tertiaire, présentées lors de cette concertation préalable, sont susceptibles de varier afin de prendre en compte les remarques des participants, notamment concernant l'ampleur de la programmation commerciale et le risque de dissémination des commerces à l'échelle de la ville de Saint-Julien.
- Les propositions de programmation des espaces publics, des espaces commerciaux et du pôle d'échanges seront étudiées par les collectivités, en lien avec l'aménageur.

- **Concernant le franchissement des voies ferrées (automobiles et modes doux) :**

- Une étude sera menée prochainement par la ville de Saint-Julien concernant la sécurisation des franchissements des voies ferrées par les automobiles. Bien que cette étude soit indépendante, son suivi sera fortement lié au projet de réaménagement du quartier de la gare, afin de bien intégrer les impacts sur le dit projet d'une éventuelle modification des franchissements actuels.
- Les franchissements piétons, avec la mise en place d'une possible passerelle, seront étudiés par l'aménageur qui sera retenu pour travailler sur le quartier de la gare : afin de déterminer l'emplacement opportun d'une traversée piétonne, les flux modes

doux actuels (origine-destination) seront étudiés. Les partenaires des maîtres d'ouvrage (SNCF, RFF...) seront sollicités pour participer à cette réflexion d'ensemble.

Les collectivités seront partie prenantes du projet, et travailleront de concert avec l'aménageur afin de garantir le respect des objectifs du projet ainsi que la qualité architecturale, urbaine et paysagère de ce nouveau quartier. L'objectif de démarrage des travaux est fixé à 2019 : auparavant, une étude d'impact (afin de connaître les incidences du projet sur l'environnement, l'eau, le bruit..) sera menée par les collectivités, et soumise aux observations du public dans le cadre d'une enquête publique.